



Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital

Conformément aux dispositions de l'article L233-8 II du Code de Commerce et de l'article 223-16 du règlement général de l'autorité des marchés financiers

Situation au 20 avril 2022

Date	Nombre d'actions composant le capital social	Nombre de droits de vote bruts	Nombre de droits de vote exerçables
20 avril 2022	2 183 390	2 183 390	2 181 706

Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux : Oui

Extrait de l'article 8 des statuts : « Toute personne physique ou morale qui viendrait à franchir, à la hausse ou à la baisse, un seuil de détention de capital ou de droits de vote dans la Société égal à 2,5 % ou à un multiple de ce seuil (soit les seuils de détention de 2,5 %, 5 %, 7,5 %, etc.) doit obligatoirement déclarer à la Société, dans les quinze jours de ce franchissement de seuil, le nombre d'actions qu'il détient. Cette obligation cesse de s'appliquer au-delà du seuil de 32,5 % du capital ou, selon le cas, des droits de vote. »

Existence d'un droit de vote double : Non

Pour plus d'informations :

MRM
5, avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
France
T +33 (0)1 58 44 70 00
relation_finances@mrminvest.com

Site Internet : www.mrminvest.com